

Arrivée en France

SPADA

Prise de rendez-vous pour le GUDA

GUICHET UNIQUE

Accès à la Procédure et Accès au CMA
Maximum 90 jours après l'arrivée en France*

Préfecture

- Prise d'empreintes
- Détermination de l'état responsable
- Remise de l'Attestation demandeur d'asile

OFII

- Évaluation de la vulnérabilité
- Remise de la carte ADA
- Inscription sur liste d'attente CADA

Dublin

Si les empreintes ont été laissées dans un autre pays
Remise de l'attestation DUBLIN d'1 mois
Remise d'une convocation pour la PRD Strasbourg

Procédure Normale

« PN »

Remise de l'attestation d'1 mois
Remise du Dossier OFPRA à envoyer sous 21 jours
Remise d'une convocation pour SPADA pour compléter le dossier OFPRA

Procédure Accélérée

« PA » « PAPOS »

Remise de l'attestation d'1 mois
Remise du Dossier OFPRA à envoyer sous 21 jours
Remise d'une convocation pour l'AIEM pour compléter le dossier OFPRA

Réexamen

« PA Réexamen »

Si une demande d'asile en France a déjà été rejetée définitivement et qu'il y a de nouveaux éléments
Remise d'une attestation d'1 mois
Remise du Dossier OFPRA Réexamen à remplir et à envoyer sous 8 jours à l'OFPRA

Double Procédure : Si une demande de titre de séjour est à faire, il faut le signaler lors du passage au Guichet Unique et renvoyer le dossier complet en préfecture :

- Demande Vie Privée Familiale, Passeport Talent : sous 2 mois
- Demande concernant la Santé : sous 3 mois.